



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

PROGRAMME 363  
Compétitivité



PROGRAMME 363  
**Compétitivité**

---

MINISTRE CONCERNÉ : LAURENT SAINT-MARTIN, MINISTRE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE, CHARGÉ DU  
BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

## Présentation stratégique du projet annuel de performances

Alicia SAOUDI

*Sous-directrice à la direction du budget*

Responsable du programme n° 363 : Compétitivité

La reconquête de la compétitivité et la résilience économique de la France sont des objectifs clés du plan « France Relance ». Au-delà de la baisse des impôts de production, des moyens significatifs sont déployés au service de ces objectifs, en particulier par le programme 363 « Compétitivité » de la mission « Plan de relance ». Les enjeux de ce programme sont les suivants : accompagner les entreprises pour la localisation de leur production à forte valeur ajoutée sur le territoire français afin de créer de nouveaux emplois et de sécuriser les approvisionnements critiques de certaines chaînes de valeur d'intérêt stratégique; porter une attention spécifique au secteur du spatial et à l'aéronautique ; faciliter le financement des entreprises ; faciliter leur accès à l'export ; contribuer à la modernisation de l'État et des territoires, en particulier par une action résolue de mise à niveau numérique ; soutenir le secteur culturel, facteur d'attractivité pour la France.

Dans le contexte de la crise sanitaire, le premier objectif poursuivi par le programme « Compétitivité » est le financement des entreprises, ainsi que la restauration de leur capacité d'investissement. A ce titre, l'État intervient en premier lieu en encourageant l'octroi aux entreprises françaises de prêts participatifs relance et d'obligations relance par la mobilisation de sa garantie (qui couvrira jusqu'à 30 % des pertes sur ces financements). **L'État intervient également directement par l'ouverture de crédits budgétaires, à la fois par le biais d'un soutien à l'action de Bpifrance pour favoriser la prise de risque des réseaux bancaires et des fonds d'investissement dans le financement des TPE, PME ou ETI, mais aussi par le biais d'un abondement de fonds régionaux d'investissement pour renforcer le capital des PME dans les territoires (action n° 1).** La pérennité des entreprises aidées fera l'objet d'un suivi à terme, au même titre que l'effet de levier sur le volume des capitaux déployés par les véhicules d'investissement garantis.

Un objectif spécifique de relocalisation de la production industrielle dans les territoires est poursuivi au titre de la **souveraineté technologique et de la résilience de l'économie (action n° 2)**, dans la continuité d'actions engagées dès 2020. Deux leviers sont identifiés au soutien direct de la relocalisation : un fonds de soutien aux projets d'investissements industriels dans les territoires, dans le cadre d'une démarche menée conjointement par l'État et les Régions et animée dans le cadre du programme « Territoires d'industrie » ; une enveloppe pour soutenir plus particulièrement des investissements ciblés sur cinq secteurs stratégiques que sont la santé, les intrants critiques pour l'industrie, l'électronique, l'agroalimentaire et les applications industrielles de la 5G. Par ailleurs, des mesures spécifiques sont financées à destination du secteur spatial (investissement dans la recherche duale) et plus globalement de la recherche, avec un dispositif de préservation de l'emploi dans le domaine de la recherche et développement. L'objectif poursuivi est la sécurisation des approvisionnements dans les secteurs stratégiques et le soutien l'emploi industriel, qui pourra notamment être mesuré par le nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales.

En outre, **les crédits du plan de relance pour le financement de fonds d'étude et d'aide au secteur privé - FASEP - (action n° 3)** permettent de renforcer le soutien aux entreprises françaises qui souhaitent se positionner en amont de grands projets d'infrastructures ou de services dans les pays en développement ou les accompagner dans leur transition écologique.

La **mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises (action n° 4)**, ainsi que la modernisation des administrations régaliennes, constituent un enjeu central de modernisation au service de l'objectif de compétitivité porté par le programme. Un grand plan d'action pour moderniser les infrastructures numériques de L'État, des territoires et des entreprises a ainsi été financé, notamment par le biais d'appels à projets, avec deux objectifs distincts : monter en gamme pour les TPE, PME et ETI, grâce à un accompagnement vers les technologies de l'industrie du futur ou encore les solutions d'intelligence artificielle ; améliorer le service public pour L'État et les collectivités, à la fois par la qualité de vie au travail,

par l'efficacité de l'action publique et par l'amélioration de la relation entre les usagers et ces services, par le biais d'un effort sans précédent en faveur des infrastructures et des équipements sur tous les territoires pour le confort des agents et des usagers.

Enfin, le secteur culturel fait l'objet de mesures spécifiques de soutien et d'investissement à la hauteur de l'impact de la crise et de l'enjeu que représente le secteur pour l'économie et l'attractivité de la France. Les aides au secteur culturel comprennent des mesures de soutien aux opérateurs culturels, au secteur du cinéma, de la presse et du livre, de la musique et du patrimoine, notamment sur le chantier de restauration de Villers-Cotterêts et en faveur des cathédrales.

Le programme 363 « Compétitivité » présente, pour la seule année 2025, des ouvertures de crédits de 69 M€ de crédits de paiement, positionnés notamment sur les commandes aéronautiques du ministère de l'Intérieur et le soutien aux projets industriels dans les territoires. Il fonctionnera majoritairement par reports de crédits jusqu'à son extinction définitive.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Assurer la mise en œuvre rapide du volet Compétitivité du plan de relance**

INDICATEUR 1.1 : Taux de consommation des crédits

### **OBJECTIF 2 : Assurer la contribution des garanties publiques au soutien de la compétitivité**

INDICATEUR 2.1 : Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées

INDICATEUR 2.2 : Suivi des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance

### **OBJECTIF 3 : Sécuriser nos approvisionnements dans les secteurs stratégiques et soutenir l'emploi industriel**

INDICATEUR 3.1 : Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales

### **OBJECTIF 4 : Soutenir les entreprises à l'export**

INDICATEUR 4.1 : Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI

INDICATEUR 4.2 : Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export

### **OBJECTIF 5 : Accompagner les entreprises dans la transition numérique et moderniser l'Etat**

INDICATEUR 5.1 : Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Compétitivité du plan de relance

### INDICATEUR

1.1 – Taux de consommation des crédits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de consommation des AE	%	77	30	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	52	31	100	100	Sans objet	Sans objet

#### Précisions méthodologiques

Source des données : Chorus pour les données de consommation et pour les crédits ouverts.

#### JUSTIFICATION DES CIBLES

Le niveau de CP ouverts en PLF 2025 est retenu comme cible de consommation 2025. Aucune ouverture d'AE nouvelle n'étant prévue sur la mission depuis 2023, cet indicateur devient sans objet.

Le programme 363 « Compétitivité », qui présente pour la seule année 2025 des ouvertures de crédits de 69 M€, fonctionnera majoritairement par reports de crédits jusqu'à son extinction définitive.

### OBJECTIF

2 – Assurer la contribution des garanties publiques au soutien de la compétitivité

Cet objectif permet de mesurer l'efficacité des dispositifs de soutien aux entreprises portés par Bpifrance, qui accompagne les PME lors de leur création, de leur transmission et tout au long de leur développement en favorisant leur accès au financement. Bpifrance intervient en garantie pour favoriser la prise de risque des réseaux bancaires et des fonds d'investissement, en supportant, grâce aux dispositifs de fonds de garantie, une part du risque. Cette garantie, qui porte sur une fraction variable du risque, doit être un élément déclencheur de la décision de financement des banques et de l'investissement des fonds.

Ces interventions ont vocation à combler les défaillances du marché qui peuvent exister dans certains cas, notamment pour le financement des TPE, PME ou ETI, sans pour autant se substituer à l'intervention des acteurs privés. Les indicateurs de performance doivent permettre d'apprécier si les soutiens financiers apportés par Bpifrance sont ciblés sur les entreprises dont la croissance est limitée par leur capacité de financement et de mesurer l'effet des garanties sur le volume d'investissement déployé par les fonds dans les entreprises. Ils illustrent la capacité de Bpifrance à être un facteur de croissance pour les entreprises financées et un facteur d'accélération de déploiement des capitaux dans l'économie pour les fonds soutenus.

## INDICATEUR

### 2.1 – Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Écart entre le taux de pérennité à 3 ans des entreprises nouvelles aidées par Bpifrance financement l'année de leur création et le taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées en France	points	5,9	6,1 (génération 2014 pour création, 2018 pour autres)	6	6,1	6,1	6,1

#### Précisions méthodologiques

Depuis 2012, les règles de calcul de la survie des entreprises bénéficiaires sont harmonisées avec celles retenues par l'INSEE pour calculer la survie des entreprises françaises. Les dates des événements publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales / BODACC (disponible depuis 2005) qui qualifient la cessation d'activité sont désormais utilisées à la place de la date de mise en jeu de la garantie.

#### Périmètre des entreprises analysées :

- *Entreprises soutenues* : ensemble des entreprises soutenues en garantie par Bpifrance Financement l'année de leur création, hors entreprises entrant dans le dispositif « Prêt à la création d'entreprise ». Sont exclues les entreprises dont la date de création est inconnue, les holdings, les sociétés civiles immobilières et les entreprises du secteur agricole.
- *Population de comparaison* : population de l'enquête *Système d'information sur les nouvelles entreprises / SINE*.

Définition de la survie : une entreprise est considérée pérenne à la date t si elle exerce une activité économique à cette date.

- *Pour les entreprises aidées* : le taux de survie est déterminé par le nombre d'entreprises aidées au cours de leur année de création pour lesquelles aucune liquidation, dissolution, radiation ou vente définitive n'a été prononcée dans les trois ans suivant l'intervention, rapporté au nombre d'entreprises aidées au cours de leur année de création.
- *Pour la population de comparaison* : il s'agit du taux de survie INSEE issu de l'enquête SINE.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

L'objectif de cet indicateur est de montrer que l'action de Bpifrance s'inscrit dans la durée en soutenant des structures et des emplois économiquement viables, qui peuvent se maintenir y compris bien après son intervention. Il mesure l'impact économique de la garantie sur la pérennité des entreprises en T+3. Le périmètre couvre cette fois-ci l'ensemble des fonds (développement, transmission, trésorerie et création).

Le résultat 2022 actualisé indique que le taux de survie à trois ans des entreprises créées et soutenues par Bpifrance en 2018 est de 6,2 points supérieurs à celui des entreprises similaires. Une légère baisse a été constatée pour le résultat 2023, soit 6,1 points.

La cible fixée pour 2024 et au-delà correspond à une stabilité de l'indicateur d'impact. Il convient en effet de noter que l'évolution de cet indicateur est soumise à de nombreuses inconnues indépendantes de l'action de Bpifrance. Ces aléas incluent notamment le comportement de la demande de financement émanant des entreprises sur les différents segments de marché couverts par la garantie, cette demande étant susceptible de varier en fonction de la conjoncture. D'autre part, le recours ou non à la garantie pour servir cette demande dépend du comportement des banques partenaires (politique commerciale, stratégie de gestion du risque, perception de ce niveau de risque en lien avec la conjoncture, etc...). Enfin, les performances des entreprises bénéficiaires ainsi que celles du contrefactuel dépendent également de nombreux facteurs indépendants de l'action de Bpifrance, et notamment de l'évolution de la conjoncture.

## INDICATEUR

### 2.2 – Suivi des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance	M€	252	Non connu	250	250	250	250

#### Précisions méthodologiques

Source des données : Données Bpifrance.

Périmètre : Ensemble des véhicules d'investissement ayant contracté avec Bpifrance afin de bénéficier du dispositif de garantie en fonds propres.

Modalités de calcul : Agrégation des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement.

#### JUSTIFICATION DES CIBLES

L'objectif de cet indicateur est de mesurer les capitaux effectivement déployés par les véhicules d'investissement qui bénéficient de la garantie en fonds propres de Bpifrance. Compte-tenu du paramétrage de cette garantie, il est possible de couvrir 1,2 Md€ d'investissements en fonds propres cumulés.

Le calendrier de déploiement s'étale sur 2021-2023 :

- 2021 : lancement du dernier dispositif (en recouvrement avec l'ancien) ;
- 2022/2023 : transformation complète des outils digitaux et des process ;
- 2023 : contexte tendu sur les marchés financiers, avec un ralentissement constaté en début d'année. Avec de nombreux véhicules en période de réinvestissement ou de désinvestissement, et des conditions de marché qui pèsent sur les souscriptions de nouveaux fonds (y compris les fonds suiveurs habituellement plus simples à lever). Le portefeuille de véhicules a été également revu en profondeur pour faire entrer de nouveaux partenaires et diversifier les interventions de Bpifrance notamment vers des fonds grand public.

L'hypothèse sous-jacente d'évolution de l'indicateur est donc celle d'une montée en puissance plus progressive liée au calendrier indiqué ci-dessus, soit pour 2021 un montant de 50 M€ de risques autorisés puis 125 M€ par an pour les autres années, ce qui justifie les résultats suivants pour 2022 : 250 M€ sur la base de la seule garantie de fonds propres mais dotée à 125 M€ et une quotité généralement appliquée de 50 % (hors entreprises de moins de 3 ans pour lesquelles la quotité appliquée est de 70 %), soit  $125 \times 2 = 250$  M€ de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance ; le résultat a atteint 252 M€ en 2022 et le résultat prévisionnel 2023 s'élève à 228 M€ (le résultat définitif n'étant pas encore disponible).

Compte tenu des incertitudes conjoncturelles, la cible est révisée à 250 M€ pour les années 2025, 2026 et 2027.

## OBJECTIF

### 3 – Sécuriser nos approvisionnements dans les secteurs stratégiques et soutenir l'emploi industriel

Sécuriser nos approvisionnements nécessite de soutenir les investissements qui permettront de renforcer notre résilience et notre souveraineté industrielle. La crise sanitaire a en effet été l'occasion de mettre en évidence des difficultés d'approvisionnement lorsque les entreprises françaises dépendaient de fournisseurs issus de pays tiers.

L'objet est de se focaliser sur certaines filières et chaînes de valeur particulièrement stratégiques afin d'accompagner les acteurs de ces chaînes de valeur dans leur démarche de sécurisation de leurs approvisionnements, de création d'activité et donc d'emplois sur le territoire français.

Cet objectif se matérialise par le soutien à l'investissement des projets de relocalisation dans les secteurs critiques (agro-alimentaire, santé, électronique, intrants industrie, 5G), au travers de la création de nouvelles unités de production ainsi que l'augmentation et la modernisation des unités de production.

Cela passe également par un soutien aux projets de localisation de l'activité industrielle dans les territoires. En effet, 70 % de l'industrie est située en dehors des grandes agglomérations et 71 % des investissements industriels étrangers sont localisés dans des communes de moins de 20 000 habitants. La crise a profondément affecté ce tissu industriel et risque de mettre durablement à l'arrêt l'investissement dans de nombreuses entreprises. Dans le cadre du Plan de relance, il a ainsi été décidé une action au plus près des territoires, afin de soutenir ces écosystèmes industriels locaux fragilisés et d'accélérer leurs projets d'investissements productifs, en particulier dans les Territoires d'industrie, contribuant à la relance de l'économie, la transition de l'industrie et la relocalisation de la production sur des segments stratégiques. Il prend la forme d'un soutien aux projets d'investissement à dimension industrielle, engagés dès la fin de l'année 2020 et susceptibles d'avoir des retombées socio-économiques fortes pour les territoires. Les projets sont identifiés dans les régions. La démarche est coconstruite entre l'État et les Régions, animée dans le cadre du programme Territoires d'industrie.

## INDICATEUR

### 3.1 – Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles	Nb	1 200	Non connu	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations territoriales	Nb	60 000	6000	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

#### Précisions méthodologiques

Source des données : BPIfrance, opérateur des dispositifs.

Périmètre : Nombre d'emplois créés ou maintenus par les entreprises bénéficiaires du dispositif.

Modalités de calcul : Sondage auprès des entreprises bénéficiaires par Bpifrance.



## OBJECTIF

### 4 – Soutenir les entreprises à l'export

Les mesures du volet Export du Plan de relance ont visé à renforcer la force de frappe des entreprises françaises à l'international dans le contexte de reprise de l'activité et de concurrence étrangère accrue. Les mesures portées par Business France, notamment les chèques VIE et les chèques Relance Export, ont apporté un soutien financier aux PME et aux ETI dans leurs démarches de prospection à l'export et d'envoi de VIE en mission.

## INDICATEUR

### 4.1 – Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI	Nb	810	233	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

#### Précisions méthodologiques

Source des données : SI « Monitoring VIE » (Business France).

Périmètre : uniquement le flux de nouveaux contrats signés durant la période considérée et avec une PME ou une ETI (CA < 200 M€).

Modalités de calcul : Nombre de missions VIE engagées dans les PME et les ETI.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

Le nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI correspond au nombre total de chèques VIE attribués à des PME et ETI dans le cadre du Plan « France Relance », Incluant les CR VIE formations courtes, internationalisation des PME/ETI et QPV.

Le nombre de chèques relance VIE attribués est de 889 en 2021, 810 en 2022. Le dispositif ayant pris fin le 31 décembre 2022, aucune cible n'est prévue pour les années suivantes.

## INDICATEUR

### 4.2 – Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export	%	47	44	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

#### Précisions méthodologiques

Source des données : Business France.

Périmètre : Le périmètre porte uniquement sur les clients de prestations de prospection à l'export de Business France.

Modalités de calcul : Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un CRE et déclarant avoir conclu un nouveau courant d'affaires / Nombre d'entreprises totales ayant bénéficié d'un CRE.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

Aucune cible n'est prévue pour les années 2023 et suivantes, la mesure ayant été déployée de 2020 à 2022.

## OBJECTIF

### 5 - Accompagner les entreprises dans la transition numérique et moderniser l'Etat

La numérisation des entreprises est un enjeu de compétitivité et de productivité de notre économie : la digitalisation des processus, la vente en ligne, la réputation et la notoriété sur internet, l'analyse des données, les choix informatiques (cloud) constituent un réservoir de croissance.

## INDICATEUR

### 5.1 – Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises	Nombre (rang)	20 / 27	Non mesuré UE	18 / 27	17 / 27	16 / 27	16 / 27

#### Précisions méthodologiques

Source des données : rapport annuel publié par l'UE « *Digital Economy and Society Index* » (DESI).

Périmètre : variable selon les indicateurs, PME ou toutes les entreprises de plus de 10 salariés.

Mode de calcul : l'indicateur 5.1 est alimenté à partir du rapport DESI, l'index *Integration of Digital Technology* de 3 sous-index (3a Digital Intensity ; 3b Digital technologies for businesses ; 3c e-Commerce).

Limites et biais : cet indicateur concerne majoritairement les PME, et exclut les TPE. Il ne peut pas représenter de manière pertinente l'action de France Num, donc le cœur de cible se concentre sur les TPE.

## Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

#### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
02 – Souveraineté technologique et résilience		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
03 – Plan de soutien à l'export		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
06 – Commandes militaires		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
<b>Totaux</b>		<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>

#### CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
02 – Souveraineté technologique et résilience		0 0	0 0	27 400 000 13 537 336	27 400 000 13 537 336	0 0
03 – Plan de soutien à l'export		0 0	0 0	8 000 000 0	8 000 000 0	0 0
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes		231 982 7 040 176	18 691 485 8 684 376	1 662 133 0	20 585 600 15 724 552	0 0
06 – Commandes militaires		0 0	10 000 000 39 738 112	0 0	10 000 000 39 738 112	0 0
<b>Totaux</b>		<b>231 982 7 040 176</b>	<b>28 691 485 48 422 488</b>	<b>37 062 133 13 537 336</b>	<b>65 985 600 69 000 000</b>	<b>0 0</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027				
3 - Dépenses de fonctionnement			231 982 7 040 176	
5 - Dépenses d'investissement			28 691 485 48 422 488	
6 - Dépenses d'intervention			37 062 133 13 537 336	
<b>Totaux</b>			<b>65 985 600</b> <b>69 000 000</b>	

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025				
3 – Dépenses de fonctionnement			231 982 7 040 176	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel			231 982 7 040 176	
5 – Dépenses d'investissement			28 691 485 48 422 488	
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État			10 105 885 41 531 407	
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État			18 585 600 6 891 081	
6 – Dépenses d'intervention			37 062 133 13 537 336	
62 – Transferts aux entreprises			27 400 000 13 537 336	
63 – Transferts aux collectivités territoriales			1 345 829	

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025				
64 – Transferts aux autres collectivités			8 316 304	
<b>Totaux</b>			<b>65 985 600</b> <b>69 000 000</b>	

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Financement des entreprises	0	0	0	0	0	0
02 – Souveraineté technologique et résilience	0	0	0	0	13 537 336	13 537 336
03 – Plan de soutien à l'export	0	0	0	0	0	0
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	0	0	0	0	15 724 552	15 724 552
05 – Culture	0	0	0	0	0	0
06 – Commandes militaires	0	0	0	0	39 738 112	39 738 112
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>69 000 000</b>	<b>69 000 000</b>

## Dépenses pluriannuelles

### ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

#### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
1 161 416 723	0	227 775 453	1 556 083 796	930 000 000

#### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
930 000 000	69 000 000 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
0 0	0 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>69 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

La prévision des engagements non couverts par des paiements est fondée sur une hypothèse de travail correspondant à une consommation partielle des crédits de paiement, y compris reports de 2023 sur 2024, ouverts en 2024, dont le montant sera affiné dans le cadre de la fin de gestion. En tant que de besoin, les crédits de paiement non consommés seront reportés. Ils compléteront la chronique de CP ici présentée, qui correspond à la chronique de crédits dont l'ouverture serait sollicitée dans les PLF successifs.

*Justification par action***ACTION****01 – Financement des entreprises**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Durant la crise sanitaire, les entreprises françaises ont largement bénéficié des financements soutenus par l'État, en particulier des prêts garantis par l'État. Afin de poursuivre leur développement et de continuer à investir, certaines entreprises bénéficient d'un soutien en fonds propres et quasi-fonds propres face à la dégradation de leur bilan. Le Plan de relance apporte une réponse de l'État à ce besoin. Plusieurs mesures ont été déployées dès 2021 afin de renforcer le bilan des TPE, des PME et des ETI par la mobilisation de l'épargne financière.

Les dépenses pour 2025 seront financées par le report des crédits précédemment ouverts en lois de finances, et concerneront principalement la dotation aux fonds régionaux d'investissement (26 M€ prévus en AE et CP pour 2025).

**ACTION****02 – Souveraineté technologique et résilience**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Hors titre 2</b>	<b>0</b>	<b>13 537 336</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses d'intervention	0	13 537 336	0	0
Transferts aux entreprises	0	13 537 336	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>13 537 336</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le Plan de relance comprend un axe relatif à la souveraineté technologique et industrielle, qui se matérialise notamment par un soutien à l'innovation ainsi qu'à la relocalisation, afin d'assurer l'indépendance et la résilience de l'économie française.

Afin de poursuivre la réalisation des mesures de ce volet en 2025, initiée pour partie dès 2020, 13,5 M€ en CP sont prévus en PLF.

Éléments de la dépense par nature :

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention		13 537 336
Transferts aux entreprises		13 537 336
<b>Total</b>		<b>13 537 336</b>

**Relocalisation : sécurisation des approvisionnements critiques et soutien aux projets industriels dans les territoires (13,5 M€ de CP ouverts en 2025)**



Le Plan de relance comprend un axe relatif à la souveraineté technologique et industrielle, qui se matérialise notamment par un soutien à l'innovation ainsi qu'à la relocalisation, afin d'assurer l'indépendance et la résilience de l'économie française.

Des ouvertures de crédits de paiement sont proposées en 2025 sur le dispositif relatif aux relocalisations des territoires pour 13,5 M€, et seront complétées par des reports de crédits pour couvrir la prévision de consommation de 2025 (estimée à ce stade à 150 M€ de CP). Les derniers paiements devraient intervenir en 2026 au titre des relocalisations territoriales, et en 2027 au titre des relocalisations sectorielles.

Dans le cadre du Plan de Relance et de l'initiative France Num pour la numérisation des TPE PME, 211 482 entreprises ont été accompagnées depuis 2020.

Les dispositifs « Chèque France Num » (112 580 bénéficiaires) et « Diagnostics numériques CCI CMA » (20 308 bénéficiaires) sont clos.

Le dispositif des « Formations France Num » (78 594 bénéficiaires, dont 19 314 entre le 01/01/2024 et le 30/06/2024) se poursuit, dans le cadre du plan national de relance et de résilience (PNRR – mesure C7.1 / objectif 7-16)

L'objectif est d'atteindre un total de 125 000 bénéficiaires en juin 2025, date de clôture estimée du dispositif.

### Spatial :

Le dispositif devrait être soldé en 2025 (34,4 M€ de CP prévus en 2025), et sera financé par reports de crédits déjà ouverts.

## ACTION

### 03 – Plan de soutien à l'export

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le Plan de relance apporte un soutien financier aux entreprises, en particulier aux PME et aux ETI, dans leur démarche de prospection à l'export. Après la mise en place en avril 2020 d'un plan d'urgence de soutien aux entreprises exportatrices, les crédits ouverts entre 2021 et 2024 ont participé au repositionnement des PME et les ETI françaises à l'export dans un contexte de reprise de l'activité sur certains marchés internationaux, de concurrence étrangère accrue et de moindre appétit au risque des acteurs financiers privés.

Les dépenses pour 2025 seront financées par le report des crédits précédemment ouverts en lois de finances, et concerneront le fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) pour 12,5 M€ de CP. Au regard du mode de financement des ressources du programme en 2025, qui dépendra pour l'essentiel de reports entrants, les montants de décaissements affichés constituent une prévision et seront susceptibles d'évoluer en fonction des besoins en crédits recensés au global sur les autres dispositifs du programme. Ces prévisions de décaissements pourront également évoluer en fonction des consommations effectives de 2024 et du niveau des reports 2024 sur 2025.

**ACTION****04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Hors titre 2</b>	<b>0</b>	<b>15 724 552</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses de fonctionnement	0	7 040 176	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	7 040 176	0	0
Dépenses d'investissement	0	8 684 376	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	0	1 793 295	0	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	6 891 081	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>15 724 552</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'action n° 04 regroupe à la fois les crédits destinés à l'accompagnement au numérique des TPE, des PME et des ETI pour favoriser leur montée en gamme et leur compétitivité, et les crédits destinés à la transformation numérique de l'État et des territoires dans une perspective d'amélioration des services publics.

Éléments de la dépense par nature :

**Projet de facturation électronique inter-entreprises : 15,7 M€ en CP en 2025**

Après une phase de conception et d'études (cadrage fonctionnel et technique achevée en 2022), puis de lancement de la phase de production du projet (acquisition des premières licences par exemple), l'année 2025 sera marquée par la poursuite des principaux chantiers initiés en 2023 (annuaire et concentrateur confiés à l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE), adaptation du système informatique de la DGFIP). Il s'agira notamment d'assurer au besoin de nouvelles immatriculations sous réserves des plateformes partenaires (PDP), d'une part, et de construire un pilote pour l'annuaire et le concentrateur, qui donnera à des PDP la possibilité d'effectuer des tests sur les fonctionnalités qui seront progressivement ouvertes.

Une attention particulière sera accordée au déploiement des modalités d'accompagnement des entreprises, notamment de celles disposant d'une faible maturité numérique.

15,7 M€ de CP sont demandés en PLF 2025, et pourraient être complétés de reports de crédits 2024 sur 2025. Le dispositif pourrait être soldé en 2025 (19,3 M€ sont prévus d'être consommés en 2025).

**Ministère de l'intérieur**

Le plan de relance a permis le financement de projets numériques et immobiliers de l'administration centrale, déconcentrée et territoriale de l'État. Dans l'éventualité où des retards ne permettraient pas la finalisation de ces projets avant la fin de l'année 2024, des demandes de reports sur les crédits restants pourraient intervenir en 2025.

De la même manière, des opérations de construction et de maintenance immobilière de la police nationale pourraient également faire l'objet de reports de crédits en 2025.

**ACTION****05 – Culture**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'action n° 05 « Culture » regroupe les crédits destinés au secteur de la culture et visent à soutenir le patrimoine dans les territoires, favoriser la reprise du spectacle vivant et la reconquête de notre modèle de création, ainsi qu'à consolider nos grandes filières économiques culturelles.

Au regard du mode de financement des ressources du programme en 2025, qui dépendra pour l'essentiel de reports entrants, les montants de décaissements affichés constituent une prévision et seront susceptibles d'évoluer en fonction des besoins en crédits recensés au global sur les autres dispositifs du programme. Ces prévisions de décaissements pourront également évoluer en fonction des consommations effectives de 2024 et du niveau des reports 2024 sur 2025.

Direction générale de la création artistique

Le dispositif Soutien à la création poursuit des chantiers initiés en DRAC sur le plan de relance. Ces actions pourront notamment être financées par reports de crédits sur 2025. Le montant prévisionnel de ces derniers s'élève à 2 M€.

Direction générale du patrimoine et de l'architecture

En 2025, l'enveloppe en faveur de l'investissement culturel dans les territoires sera mobilisée à hauteur de 16,7 M€ répartis de manière prévisionnelle en :

- 8,9 M€ de dépenses de titre 5 ;
- 7,8 M€ de dépenses de titre 6.

Ces actions pourront être financées par reports de crédits sur 2025 qui seront mobilisés pour le paiement des décaissements associés aux dispositifs engagés depuis le début du plan, notamment pour :

- Le « Plan cathédrales » ;
- Le soutien aux investissements réalisés par les propriétaires de monuments historiques n'appartenant pas l'État ;
- Le réinvestissement dans les autres équipements patrimoniaux (musées, archéologie, archives, etc.) afin de soutenir les investissements des collectivités territoriales dans ces institutions patrimoniales qui irriguent le territoire.

Direction générale des médias et des industries culturelles

Les cinq mesures financées sur les crédits du plan France Relance ont visé à accompagner les transitions écologique et numérique du secteur de la presse, tout en réaffirmant l'attachement de l'État à une presse libre, indépendante et pluraliste, enjeu vital pour notre démocratie. Deux de ces cinq mesures devront être financées par reports de crédits de paiement (CP) sur 2025.

**Fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP)**

Le fonds stratégique pour le développement de la presse permet, au moyen d'aides directes de l'État, de soutenir une grande variété de projets représentant une innovation pour les entreprises de presse, augmentant leur productivité ou améliorant et diversifiant la forme rédactionnelle, ainsi que des projets assurant le rayonnement de la presse française dans les pays francophones. Le renforcement du fonds avec

les crédits du plan France Relance a accru de manière très significative sa capacité d'intervention en faveur de la transition numérique de la presse pour s'adapter aux nouveaux usages.

Grâce aux crédits du plan France Relance, le FSDP aura accompagné 180 projets, pour un montant total engagé de 42 M €. Les subventions se sont concrétisées par la signature d'une convention pluriannuelle entre l'État et chaque bénéficiaire. Les subventions accordées et engagées au titre du FSDP ne sont effectivement payées par tranches qu'à réception des factures correspondantes attestant de la réalisation des investissements aidés. Les opérations de paiement s'étendent donc sur plusieurs mois, voire plusieurs années en fonction du rythme d'investissement des entreprises. Au 1<sup>er</sup> septembre 2024, la consommation cumulée des CP s'élevait à 25,4 M€. Le reliquat de CP sera demandé en report en 2025. La consommation de ces CP pourrait s'étendre jusqu'en 2027. Selon les conventions signées, les bénéficiaires disposent en effet de quatre ans pour réaliser leur projet et d'un an pour présenter les justificatifs.

### **Fonds pour la transition écologique (FTE)**

Les crédits exceptionnels du plan de relance ont soutenu l'investissement des entreprises de presse dans leur transition écologique. La création d'un fonds pour la transition écologique de la presse (FTE) a permis d'accompagner les éditeurs et imprimeurs de presse vers la réduction de l'empreinte carbone du secteur et des solutions innovantes pour accompagner la transition écologique de la filière. Le fonds a rendu possible le financement de projets innovants concernant notamment la substitution d'huiles d'impression d'origine minérale par des huiles d'origine végétale, ou le développement de blisters papier ou kraft.

Au total, 10 projets ont bénéficié de ce fonds pour un budget total de 7,9 M€. De la même manière que pour le FSDP, les subventions accordées sont conditionnées à la signature d'une convention pluriannuelle entre l'État et chaque bénéficiaire. Les subventions engagées ne sont effectivement payées par tranches qu'à réception des factures correspondantes attestant de la réalisation des investissements aidés. Les opérations de paiement s'étendent donc sur plusieurs mois, voire plusieurs années, en fonction du rythme d'investissement des entreprises. En août 2024, la consommation des CP s'élève à 3,7 M€. Le reliquat de CP sera demandé en report en 2025. La consommation de ces CP pourrait s'étendre jusqu'en 2027. Selon les conventions signées, les bénéficiaires disposent en effet de quatre ans pour réaliser leur projet et d'un an pour présenter les justificatifs.

### **Industries culturelles et créatives (ICC) / Soutien à la découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones**

La « découvrabilité » des contenus culturels, c'est-à-dire leur disponibilité et leur visibilité en ligne, est essentielle dans un écosystème numérique caractérisé par l'hyper-abondance de l'offre, par la concentration de la distribution sur quelques grandes plateformes internationales, et par le rôle prescriptif des mécanismes de recommandation dans l'accès à la culture.

Grâce aux crédits du plan France Relance, les actions suivantes ont pu être menées en 2022 :

- Lancement d'un appel à projets commun France-Québec en faveur de la découvrabilité en ligne des contenus culturels, qui a permis de soutenir 16 lauréats pour un montant de 1,8 M€. Ce dispositif s'articulait autour deux volets : un premier consacré aux solutions numériques permettant une optimisation de l'exposition de la diversité culturelle ; un second dédié au financement de programmes de recherche portant sur ces enjeux. L'ensemble de ces crédits a été intégralement consommé.
- Réalisation d'un MOOC franco-québécois sur la découvrabilité (18H de formation), dans le cadre d'un marché attribué à l'Institut national de l'audiovisuel (INA) pour un montant de 147 840 € engagé en 2022, visant à donner aux professionnels de la culture des clés pratiques pour améliorer leur visibilité, leur référencement et plus largement leur découvrabilité en ligne. Ce marché prévoit notamment des prestations d'actualisation de contenus, de mise à jour et de maintenance qui pourront donner lieu à des versements jusqu'en 2025.

Le reliquat de CP non consommé en 2024 et évalué en août 2024 à 24 640 € fera l'objet d'une demande de report en 2025.

## ACTION

### 06 – Commandes militaires

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Hors titre 2</b>	<b>0</b>	<b>39 738 112</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses d'investissement	0	39 738 112	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	0	39 738 112	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>39 738 112</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'action 6 « commandes militaires » porte 39,7 M€ en CP en 2025 (titre 5). Ces crédits doivent permettre la poursuite du plan d'acquisition d'hélicoptères par la gendarmerie nationale afin de renforcer la capacité aérienne des forces.

#### Éléments de la dépense par nature

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'investissement		39738112
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		39738112
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		
<b>Total</b>		<b>39738112</b>

#### Renforcement des moyens aériens de la gendarmerie nationale : 39,7 M€ en CP en 2025

Dans le cadre du plan de relance, le programme d'acquisition de 10 hélicoptères H-160 pour la gendarmerie nationale constitue une des mesures phares du plan de soutien à la filière aéronautique.

39,7 M€ de CP seront ainsi ouverts en 2025 pour la poursuite de ce plan d'acquisition d'hélicoptères, prévu jusqu'en 2028. Ce dispositif fera également l'objet de reports de crédits sur 2025. Les crédits seront délégués au fur et à mesure des besoins de paiements exprimés par la gendarmerie nationale au cours de l'exercice budgétaire.

Le plan de relance a également permis de financer l'acquisition d'hélicoptères au bénéfice de la sécurité civile. Là encore, une actualisation des échéanciers de paiement pourrait nécessiter des reports de crédits sur 2025.